

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du vendredi 17 octobre 2008.

L'an deux mil huit et à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le 13 octobre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

**Présents** : M.BROCH Gilbert, M.CHARLES Christian, M.DUCHESNE Bernard, M.LEGOUX Jean-Bernard, M. LEPEE Eric, Melle NY Viviane, Mme PERROT Claudine, Melle POULAIN Adeline, Mme TROUSSEL Madeleine, M. LÜDI Jacky.

**Absents** : Mme DUMONT Francine, pouvoir à Mme PERROT Claudine

**Secrétaire de séance** : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : M. LEGOUX Jean-Bernard  
Le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

**I) INTERVENTION DE Mlle PIOVOSO ADELIN, ATTACHEE CULTURELLE DE LA COMPAGNIE L'EYGURAND.**

Cette compagnie professionnelle de théâtre a été fondée en 1982 et travaille actuellement en Essonne : elle fonctionne en partenariat avec des écoles, des M.J.C et des maisons de quartier.

Elle vient d'acquérir une ancienne ferme à Céserey, commune de Missery où elle s'installera définitivement à l'issue des travaux prévue en 2009.

Son objet est de rendre accessible la culture théâtrale à tous.

Aussi, elle offre aux communes rurales la possibilité d'accueillir au moins l'une des trois représentations intitulées « Brèves de Prévert » qui peuvent être jouées dans des salles de modeste dimension dans un esprit de complicité avec le public.

Cette opération bénéficie de subventions de la part du Pays d'Auxois.

Le coût pour la commune est de l'ordre de 300 € auquel s'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement de la troupe.

Le Conseil municipal réfléchit à l'opportunité de recevoir cette compagnie.

**II) TAXE SUR LES DECHETS DU CSDU DE VIC DE CHASSENAY/MILLERY.**

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal dans le cadre des questions diverses, le Conseil municipal, fidèle à ses engagements tient à confirmer sa position. En l'occurrence, il refuse à l'unanimité d'établir une taxe assise sur le tonnage des déchets réceptionnés sur le CSDU de Vic/Millery.

Le Maire informe le Conseil municipal du jugement rendu par le Président du Tribunal Administratif dans le cadre du référé suspension déposé par l'ASPA : la mégadécharge est fermée à compter du 9 octobre en attente de sa mise en conformité. L'Etat et le gestionnaire sont respectivement condamnés à verser la somme de 1500 € à l'ASPA.

Le Conseil municipal se réjouit de cette décision qui démontre le sérieux des arguments avancés par l'ASPA et partagés par l'ensemble des co-requérants.

**III) TRAVAUX DE VOIERIE 2009.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter son choix sur la mise en sécurité de la voie communale n° 13 de Charentois vers Semur par Carie ainsi que sur la réfection du chemin rural des Monts Libeaux.

**IV) DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME DE M. PORNET.**

Suite à la demande de M. PORNET résultant d'une réponse négative de la part des services de l'ATA (parcelle éloignée de la plus proche construction), le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par huit voix pour et 3 voix contre, de répondre positivement à la demande de M. PORNET.

## **V) ECHEANCE DE COMPTES A TERME.**

Le Maire informe le Conseil municipal que trois comptes à terme sont arrivés à échéance le 8 octobre 2008. Ils ont rapporté un total d'intérêts de 2364 € en un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de contracter un nouveau compte à terme pour la somme de 30 000 € sur trois ans et un autre de 30 000 € sur un an.

## **VI) APPEL CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE.**

Le Maire donne lecture de l'appel du comité pour la défense et le rétablissement des bureaux de poste de monopole public à l'attention des maires, des élus et des partis politiques se réclamant de la démocratie. Contre la privatisation, pour la défense des bureaux de poste.

Le Conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention d'adhérer à la proposition de loi pour l'abrogation des directives européennes postales

## **VII) CONTRAT DE LOCATION A LA SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE MILLERY.**

Le contrat de location étant arrivé à échéance, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire cette location pour une durée de 3,6,9 moyennant un loyer annuel de 50 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

## **VIII) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE.**

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le statut de la secrétaire de mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du poste de Melle LEROY Corinne en rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie et de fixer l'indice majoré 463 à compter du premier novembre 2008, pour un temps de travail de 14 heures hebdomadaires.

## **IX) REDEVANCE INSTALLATIONS FRANCE TELECOM 2008.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir le droit de passage des installations France TELECOM fixé par le décret 1676 du 27.12.2005 actualisé avec l'indice général des travaux publics.

## **Courriers divers.**

- Alimentation électrique du site Ecopôle Services : suite à un nouveau courrier insistant d'ERDF, le Maire a adressé une réponse strictement négative à une demande d'arrêté de circulation. Il précise par ailleurs que, si l'entreprise SNCTP engage des travaux et perturbe la circulation sur le territoire communal, elle doit savoir qu'elle le fait sans l'autorisation du Maire, et donc, à ses risques et périls quant à la sécurité des biens et des personnes.
- France Télécom : demande d'une permission de voirie Chemin des Ecrynières à Millery concernant l'installation de 4 poteaux. Un rendez-vous est prévu avec le correspondant France Télécom.
- Préfecture de la Côte d'Or : des nuisances sonores occasionnées par les utilisateurs du terrain de moto-cross du télégraphe ont été signalées au Préfet.
- Lavoir de Ménetreux : le Maire a adressé un courrier à l'Association Sentiers l'informant de son accord quant à la commande d'une troisième ferme et de son impatience concernant la reprise des travaux.
- SUEZ/Lyonnaise des eaux : le rapport de diagnostic de l'installation d'assainissement des logements communaux de Ménetreux a été établi.
- SUEZ/Lyonnaise des eaux : l'utilisation des bornes d'incendie est exclusivement réservée aux seuls essais et à la lutte contre l'incendie. Toute autre utilisation serait assimilée à un vol d'eau.
- Association JEAN ZAY : Assemblée Générale le 24 octobre à Saulieu. M. CHARLES Christian y représentera la municipalité.
- Mise en sécurité du carrefour entre la RD 954 et la rue de Semur à Collonges : un courrier de demande de devis a été adressé à trois entreprises de travaux publics.
- Auxois Ecologie : lecture du courrier informant de la journée « portes fermées » le 18 octobre prochain.
- Comité de Montbard du Parti Ouvrier Indépendant : demande d'audience à Mme BACHELOT Roselyne pour que les services de maternité et de chirurgie de l'hôpital de Châtillon sur Seine puissent de nouveau fonctionner, dans l'intérêt de la population. Le Maire de Millery figure parmi les élus signataires.

### **Informations diverses**

- Agent recenseur : à l'occasion du prochain recensement, les personnes intéressées par ce poste doivent se faire connaître rapidement en mairie.
- Busages : suite à plusieurs demandes, une commande sera effectuée après obtention de devis.
- Point à temps : le Maire a rencontré les responsables de l'entreprise ROSA afin que les travaux soient terminés au plus vite et que les oublis soient repris.
- Agence de l'eau Seine/Normandie : le taux de la redevance 2009 pour pollution de l'eau d'origine domestique est de 0.1152 €/m<sup>3</sup>. (zone1)
- Demande de devis pour l'installation d'une borne d'incendie à proximité de la ferme de Maison Rouge : suite à un nouveau courrier adressé le 23 septembre au Président du SIAEPA, la commune est toujours en attente d'une réponse écrite.
- Convocations aux réunions de Conseils municipaux : à la demande du Conseil municipal, les convocations seront transmises aux élus par voie électronique. Le Maire demande que chaque destinataire confirme la réception de sa convocation.  
Mme DUMONT Francine et Mlle NY Viviane continueront de recevoir les convocations dans leurs boîtes à lettres.

*Séance levée à minuit et vingt minutes*